



## Dispositions d'exécution pour la Finale du Championnat suisse de groupes de Tir sur appui, carabine et pistolet (CSGA 10m)

Edition 2024 - Page 1

Doc.-N° 2.50.12 f

La Division carabine 10/50m édicte pour la Finale du CSGA 10m les dispositions d'exécution (DE) suivantes:

### 1. Bases

- 1.1 Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)
- 1.2 Règles de la Fédération sportive internationale de tir (ISSF)

### 2. Date et lieu

Date: Vendredi, le 23 février 2024

Lieu: Berne, salle multifonction de la Place d'armes de Berne (sortie autoroute Wankdorf)

### 3. Droits de participation

Les classes d'âge sont formées en fonction des inscriptions reçues.

Les places à la Finale seront attribuées sur la base du nombre de groupes inscrits par discipline (50 groupes au total).

Les groupes pouvant participer à la Finale recevront une invitation par courriel.

#### 3.1 Ressortissants étrangers

Par groupe, seul un ressortissant étranger peut être engagé.

Pour pouvoir participer à la Finale du CSGA 10m, il faut que ce ressortissant étranger ait participé à tous les trois tours principaux.

#### 3.2 Empêchements

Les groupes qualifiés ne pouvant pas participer à la Finale doivent se désister au plus tard le **mercredi 14 février 2024**, 18h00, par écrit ou par courriel, auprès du responsable du concours (RC) CSGA 10m:

**Ignaz Juon, Les Prés d'Auvergne 133, 2536 Plagne**

Mobile: 079 463 30 68 Courriel: [ignaz.juon@swissshooting.ch](mailto:ignaz.juon@swissshooting.ch)

**La finance de participation sera facturée aux groupes qualifiés ne participant pas à la finale et qui ne se sont pas désistés ou qui se sont désistés trop tardivement.**

#### 3.3 Licence

Tous les tireurs d'un groupe doivent être en possession d'une licence pour le Tir sur appui carabine/pistolet 10m de leur société. Les sociétés sont responsables de la saisie correcte de leurs membres dans l'Administration de la Fédération et des sociétés (AFS).

## **4. Déroulement du concours**

### **4.1 Remise du matériel**

Dès 08h00 pour toutes les classes d'âge.

### **4.2 Composition des groupes et programme de tir**

3 tireurs forment un groupe et tirent chacun 30 coups conformément aux RTSp.

### **4.3 Horaire de tir pistolet 10 m et carabine 10m**

Selon l'annexe horaire.

### **4.4 Contrôle des armes de sport et de l'équipement**

Selon l'annexe horaire.

### **4.5 Attribution des cibles**

Selon affichage au tableau. Chaque groupe a deux cibles à disposition.

### **4.6 Mutations**

Les mutations sont autorisées jusqu'à 30 minutes avant le début des tirs.

Une taxe de Fr. 5.- par mutation sera perçue.

### **4.7 Evaluation**

- Carabine 10m: évaluation au dixième par système de marquage électronique
- Pistolet 10m: évaluation au dixième par système de marquage électronique

### **4.8 Equipement**

Les règles RTSp sont applicables.

### **4.9 Affut**

- Si elle ne dépasse pas l'affut original, une cale supplémentaire peut être utilisée sous l'affut pour en équilibrer le biseau.
- La longueur maximale de la surface d'appui ne doit pas dépasser la longueur de l'affut original.
- Les extensions d'affuts provenant du stock initial de l'industrie sont autorisées (par exemple, Anschütz modèle 9003, FWB 800, Bleiker, Walther).

### **4.10 Protestations**

Les protestations doivent parvenir au jury du concours dans les 10 minutes suivant la publication du classement.

### **4.11 Jury**

Le jury est composé de trois personnes.

## **5. Finance de participation**

La Finance de participation pour chaque groupe se monte à Fr. 60.-.

## 6. Distinctions

Trois médailles en or, argent ou bronze aux trois premiers groupes.

Les groupes classés du 1<sup>er</sup> au 8<sup>e</sup> rang reçoivent chacun trois cartes-couronnes d'une valeur de Fr. 10.- plus 1 diplôme.

Les groupes classés du 9<sup>e</sup> au 50<sup>e</sup> rang reçoivent chacun trois cartes-couronnes d'une valeur de Fr. 8.-.

## 7. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions antérieures, notamment les DE pour la Finale du CSGA 10m de la saison 2023 du 26 septembre 2022;
- ont été approuvées par la Division carabine 10/50m le 10 juillet 2023;
- entrent immédiatement en vigueur.

### Fédération sportive suisse de tir

Max Müller	Ignaz Juon
Chef Division	Préposé aux
carabine 10/50m	CSGA 10m

## Annexe

Horaire

**Horaire****Vendredi, 23 février 2024****Contrôle des armes de sport et de l'équipement 06.30 - 19.30 heures****Les supports sont mis à disposition par le CO. Seuls ceux-ci sont à utiliser**

Groupe pistolet	Instruction Chefs de groupes pour la finale	Nombre de groupes	Installation au poste de tir	Préparation et coups d'essai	Concours		Proclamation des résultats
					de	jusqu'à	
1 <sup>ère</sup> relève pistolet: S - V - SV	13.30	20	14.15	14.20 - 14.30	14.30	15.10	---
2 <sup>e</sup> relève pistolet: S - V - SV	13.30	20	15.25	15.30 - 15.40	15.40	16.20	---

Groupe pistolet / carabine	Instruction Chefs de groupes pour la finale	Nombre de groupes	Installation au poste de tir	Préparation et coups d'essai	Concours		Proclamation des résultats
					de	jusqu'à	
3 <sup>e</sup> relève pistolet: S - V - SV	13.30	10	16.45	16.50 – 17.00	17.00	17.40	18.00
1 <sup>ère</sup> relève carabine: S - V - SV	16.00	10	16.45	16.50 – 17.00	17.00	17.40	---

Groupe carabine	Instruction Chefs de groupes pour la finale	Nombre de groupes	Installation au poste de tir	Préparation et coups d'essai	Concours		Proclamation des résultats
					de	jusqu'à	
2 <sup>e</sup> relève carabine: S - V - SV	16.00	20	18.05	18.10 - 18.20	18.20	19.00	---
3 <sup>e</sup> relève carabine: S - V - SV	16.00	20	19.15	19.20 - 19.30	19.30	20.10	20.30